

Le 13 décembre 2017

Stella Leney, Ad. E.  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5868

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Madame,

Nous donnons suite à votre courriel du 13 novembre 2017, dans lequel vous nous demandez :

« Pour chaque emploi de votre organisation lié aux différentes catégories professionnelles, l'effectif total et le nombre de femmes en 2012 et en 2017, et le salaire au maximum de l'échelle salariale pour chaque emploi. »

De plus, dans votre courriel du 16 novembre 2017 de madame Mireille Bond, vous nous précisez :

« veuillez noter que la demande vise tous les emplois de l'organisation regroupés selon toutes les catégories professionnelles (cadres, professionnels, techniciens, ouvriers, etc.). »

Nous vous soulignons tout d'abord qu'Hydro-Québec s'assure de maintenir l'équité salariale au sein de l'entreprise.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un sommaire des effectifs par catégorie d'emploi, ainsi que la liste des emplois regroupés par catégorie, incluant l'effectif total et le nombre de femmes pour les années 2012 et 2017. Nous incluons également le salaire maximum des échelles salariales par catégorie d'emploi pour l'année 2017.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.